

CHIFFRES CLÉS

# L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

en Aquitaine

Édition 2015



**cress**  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Aquitaine

## SOMMAIRE

Définition	3
Les chiffres clés de l'Aquitaine	4
Focus secteurs	6
L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	6
Les SCOP	6
L'ESS dans la nouvelle région	7
Dordogne	8
Gironde	9
Landes	10
Lot-et-Garonne	11
Pyrénées-Atlantiques	12
Bordeaux Métropole	13
Les communautés d'agglomération	14
Méthodologie	15

Publication de l'Observatoire Régional  
de l'Économie Sociale et Solidaire Poitou-Charentes  
en partenariat avec la CRESS Aquitaine  
Juin 2015

Directeur de publication : Arnaud Virrion, Président de la  
CRESS Aquitaine  
Rédaction : Mathieu Leydet, Mélanie Thuillier  
Graphisme : [www.carolinecollon.fr](http://www.carolinecollon.fr) / Aceascop  
Impression : Proformats  
Contact : [aquitainepreficress@gmail.com](mailto:aquitainepreficress@gmail.com)

## ÉDITO

Les acteurs aquitains de l'économie sociale et solidaire ont créé leur nouvelle chambre régionale le 31 mars 2015 après plus d'un an de travaux de préfiguration marqués par une démarche territoriale de concertation et de mobilisation au sein de la diversité de l'ESS régionale et de ses partenaires.

Elaborée grâce au soutien technique de la CRESS Poitou-Charentes, cette édition 2015 des chiffres clés de l'ESS d'Aquitaine est la première production de la nouvelle CRESS. Elle apporte une vision statistique de l'ESS régionale et de ses entreprises, ancrées sur leur territoire, créatrices d'emplois, porteuses de valeurs, innovantes et engagées.

Rassembleuse, militante et ouverte, la CRESS Aquitaine s'est donné pour mission de promouvoir, accompagner et développer l'ESS en région. Ces données statistiques constituent une première étape et une base de travail à son futur déploiement opérationnel.

Cette production est également le premier chantier mené dans le cadre de la fusion administrative des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin et nous travaillons d'ores et déjà à la publication d'un panorama de l'ESS à l'échelle des trois régions.

Nous tenons à remercier les partenaires qui nous ont fait confiance dans cette entreprise ambitieuse et complexe de reconstruction de la CRESS Aquitaine : la Région Aquitaine, l'Etat, les Départements de la Gironde et des Pyrénées Atlantiques, Bordeaux Métropole, la Mutualité Française, la MACIF et la MAIF.

Merci également à l'ensemble des acteurs qui ont participé à la préfiguration de la CRESS et qui nous l'espérons s'engageront dans les actions à venir.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous adresse nos plus sincères salutations solidaires.

Pour le Conseil d'Administration de la CRESS

**Arnaud VIRRION,**  
Président de la CRESS Aquitaine

# DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique porté par des acteurs qui ont fait le choix de se regrouper pour mener une activité.

Le but principal n'est pas le seul partage des bénéfices, mais la réalisation d'une activité qui répond à un besoin.

La gouvernance est démocratique, l'information et la participation des salariés, associés, adhérents ou parties prenantes n'est pas liée à l'apport en capital ou à la contribution financière.

## La gestion est conforme à des principes :

- › Les bénéfices distribuables sont principalement consacrés au maintien et au développement de l'activité.
- › Des réserves impartageables sont constituées et ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire regroupe ainsi des associations, coopératives, mutuelles, fondations, et des sociétés commerciales qui respecteraient les modalités précédentes, sous certaines conditions, telles que des objectifs de développement durable, de lutte contre les inégalités...

L'ESS se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activités, autant dans des domaines d'intérêt général que dans le champ concurrentiel.

Les acteurs de l'ESS innovent socialement et économiquement, et interviennent souvent dans des domaines d'activités délaissés par le secteur privé traditionnel. Ainsi les acteurs de l'ESS ont été pionniers dans le recyclage, l'aide aux personnes dépendantes, l'alimentation biologique, le micro crédit...

## LOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Après un an de débat, la loi relative à l'économie sociale et solidaire n°2014-856 a été définitivement promulguée le 31 juillet 2014.

Le principal objectif affiché par le gouvernement dans cette loi est d'encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, et de favoriser ainsi une croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement. La loi précise les critères constitutifs des acteurs de l'ESS et donne une définition légale de l'utilité sociale. Pour être reconnu dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les structures devront justifier de la poursuite d'un objectif d'utilité sociale, d'une gouvernance démocratique ou participative définie par des statuts et d'une gestion à but lucratif limité ou encadré.

Les entreprises de l'ESS bénéficieront ainsi d'un accès facilité aux financements, par le biais notamment de la Banque publique d'investissement (BPI). La loi redéfinit également de façon plus précise les critères des subventions et les modalités des marchés publics.

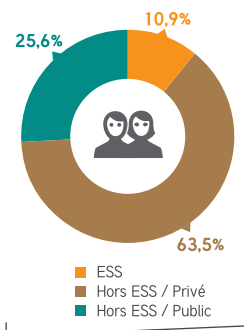
La loi affirme aussi la reconnaissance des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui assurent au plan local la promotion et le développement de l'ESS. Regroupées au sein du conseil national des CRESS (CNCRES), les chambres régionales assurent des missions de représentation, d'appui aux entreprises, de formation, d'observation et d'information.

De nombreuses précisions sont également apportées aux statuts historiques de l'économie sociale et solidaire (association, mutuelle, coopérative, fondation), avec notamment la création des SCOP d'amorçage ainsi que des dispositions facilitant la transmission d'une entreprise à ses salariés.

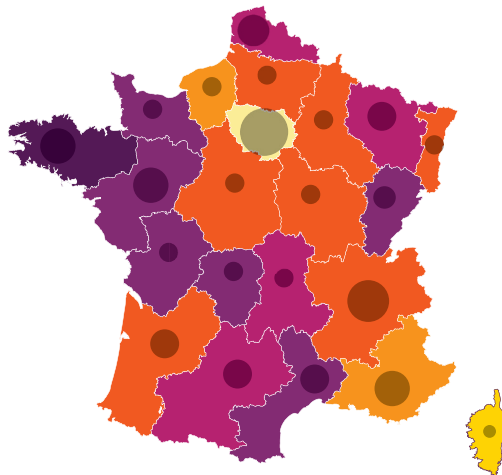
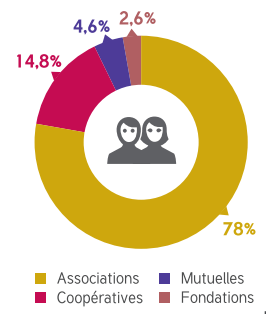
# LES CHIFFRES CLÉS DE L'AQUITAINE

**10,9%** de l'emploi salarié  
**116 073** salariés  
**2,9** milliards d'euros de rémunérations brutes  
**12 194** établissements employeurs

## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



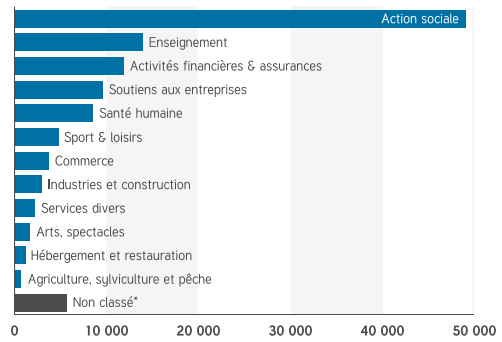
Poids des effectifs salariés de l'ESS dans l'économie

- de 7 à 8%
- de 8 à 9%
- de 9 à 10%
- de 10 à 11%
- de 11 à 12%
- de 12 à 13%
- plus de 14%

Effectifs salariés de l'ESS en 2012

- 388 073
- 240 065
- 145 258
- 79 569
- 44 433
- 8 235

## ▶ RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

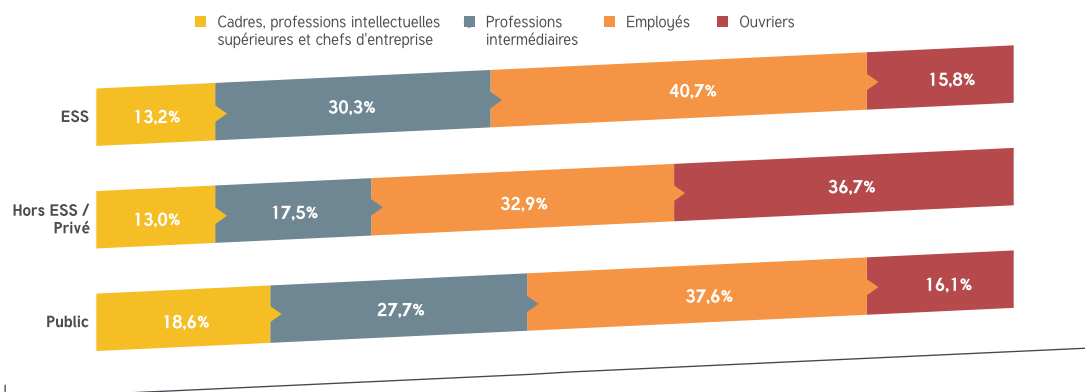


	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	10 152	1 651	356	35	12 194
Effectifs salariés	90 563	17 138	5 310	3 062	116 073
Equivalent temps plein	76 428	16 014	4 885	2 708	100 035

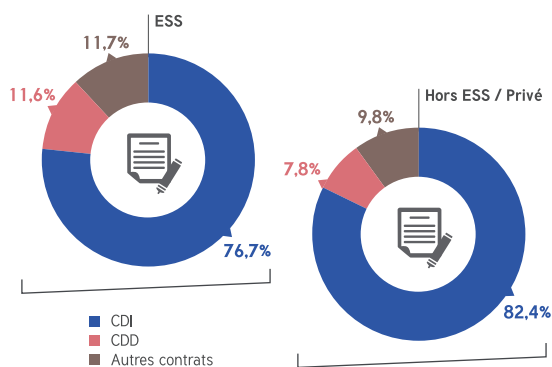
Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

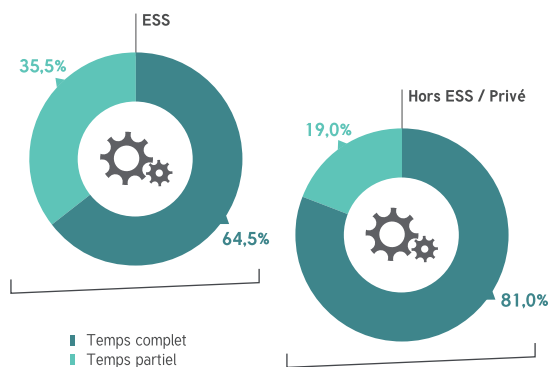
► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



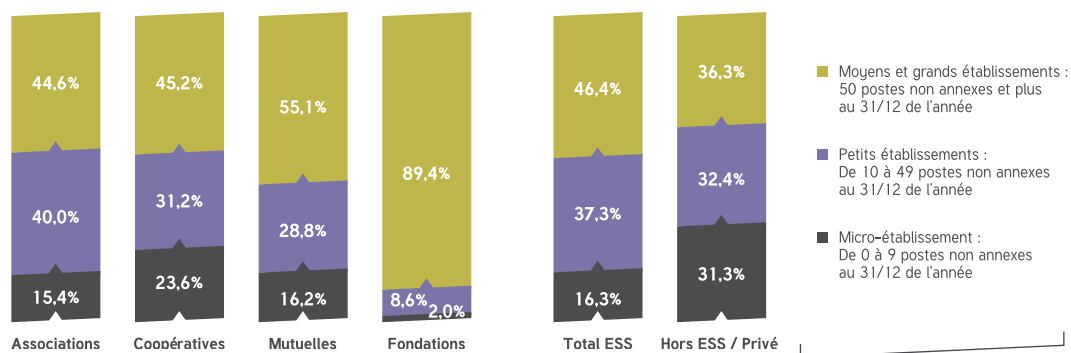
► TYPE DE CONTRAT



► PART DE L'EMPLOI À TEMPS COMPLET



► RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

# FOCUS SECTEURS

## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (IAE)

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, en situation d'exclusion. Utilisant le support travail comme outil de réinsertion, elles assurent aux personnes qu'elles embauchent un parcours socioprofessionnel, avec un accompagnement individualisé, et adapté.

68 Ateliers et Chantiers d'Insertion, 44 Associations Intermédiaires, 54 Entreprises d'Insertion, 15 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, 7 Régies de Quartier sont accrédités en Aquitaine.

Ces 188 structures relevant de secteurs d'activités économiques différents (environnement, déchets, bâtiment, mise à disposition de personnel...) génèrent plus de 115 millions d'euros de ressources (84 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 31 millions de subventions affectés à leur mission sociale). Elles emploient plus de 12 500 salariés dont 11 400 en parcours d'insertion (3 170 Equivalents Temps Plein). Elles affichent un taux de 61% de sorties vers l'emploi et la formation des personnes qu'elles accueillent, salarient, accompagnent et requalifient.

[www.iae-aquitaine.org](http://www.iae-aquitaine.org)

Source : observatoire 2013 du GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique).

## LES SCOP

Une SCOP est une société coopérative et participative de type SARL, SAS ou SA, dont les associés majoritaires sont les salariés, ils détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. Réunis autour d'un même projet économique et des valeurs communes, ils s'impliquent totalement dans l'entreprise.

Les SCOP désignent les entreprises à statut SCOP (Société coopérative de production) et à statut SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). Elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise. Dans une SCIC, les mécanismes coopératifs et participatifs sont identiques à ceux de la SCOP. Toutefois, les membres associés au capital sont par définition de toutes natures : salariés mais aussi celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans le projet : clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés, etc.

On compte 153 SCOP en Aquitaine en 2014 et leur nombre croît tous les ans depuis 2005 (+7% entre 2013 et 2014). Elles représentent 2 070 salariés dont 1 345 associés (65-70% des salariés) et 192 M€ de chiffre d'affaires (en progression constante lui aussi depuis 2010), pour un résultat consolidé de 7 500 000 euros environ (42% en réserves / 42% en participation / 16% de dividende) et environ 12 000 000 d'euros de capital.

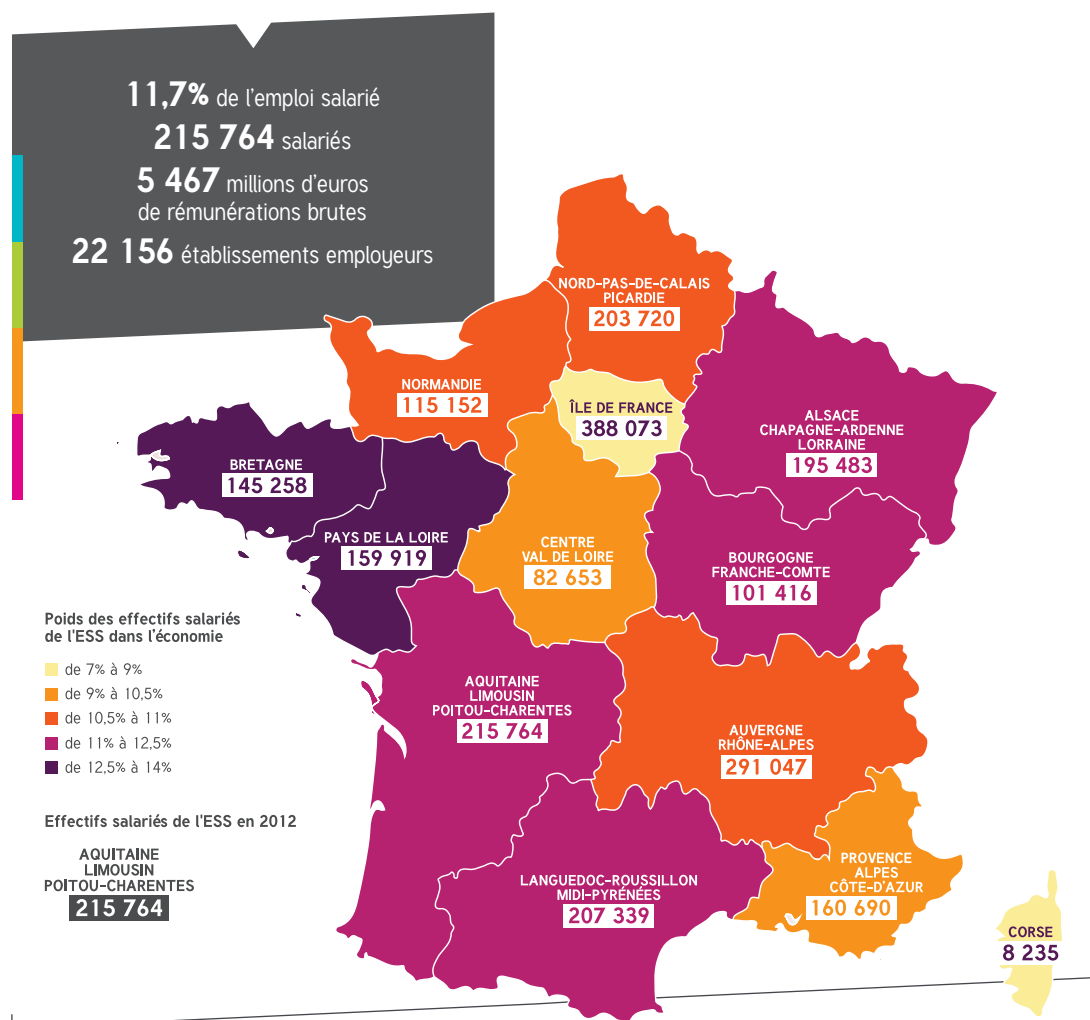
On trouve des SCOP et des SCIC dans différents secteurs d'activité et notamment 30% des SCOP développent des activités dans le BTP, 16% dans des activités mécaniques ou 9% dans des activités de service.

[www.scop-aquitaine.coop](http://www.scop-aquitaine.coop)

	DORDOGNE	GIRONDE	LANDES	LOT ET GARONNE	PYRÉNÉES ATLANTIQUES	TOTAL
SCOP, SCIC...	13	54	25	10	51	153
% SCOP / Département	4,3%	33,9%	20,6%	3,7%	37,4%	100%
Effectif	90	701	427	77	775	2 070

Source : Union Régionale des SCOP d'Aquitaine 2014

# L'ESS DANS LA NOUVELLE RÉGION



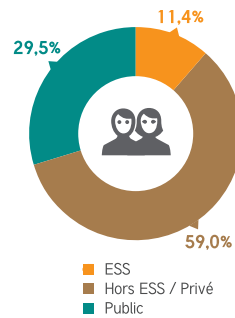
	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	17 889	3 410	761	96	22 156
Effectifs salariés	156 773	37 295	16 429	16 429	215 764
Equivalent temps plein	133 223	34 240	14 915	4 657	187 035

Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

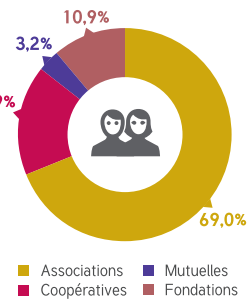
# DORDOGNE

**11,4%** de l'emploi salarié  
**12 991** salariés  
**307** millions d'euros  
 de rémunérations brutes  
**1 470** établissements employeurs

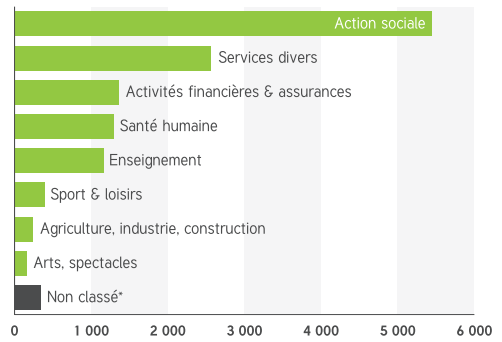
## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



## ▶ RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 157	268	37	8	1 470
Effectifs salariés	8 966	2 200	415	1 410	12 991
Equivalent temps plein	7 557	1 861	399	1 292	11 109

Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

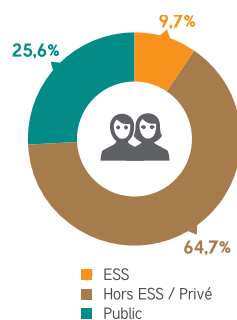
\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)



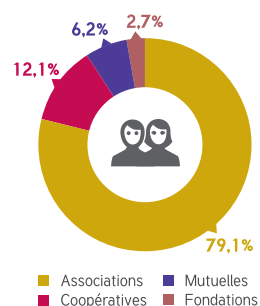
# GIRONDE

9,7% de l'emploi salarié  
**51 483** salariés  
 1,3 milliards d'euros  
 de rémunérations brutes  
**4 961** établissements employeurs

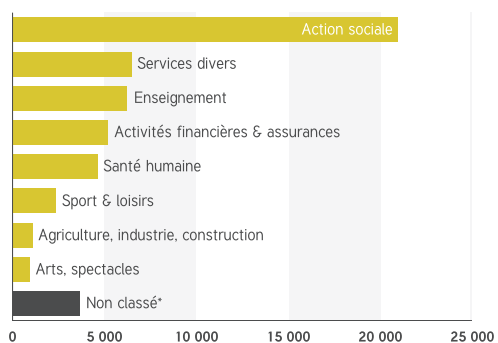
## ► RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



## ► RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	4 288	504	151	18	4 961
Effectifs salariés	40 725	6 215	3 176	1 367	51 483
Equivalent temps plein	34 507	5 840	2 922	1 156	44 425

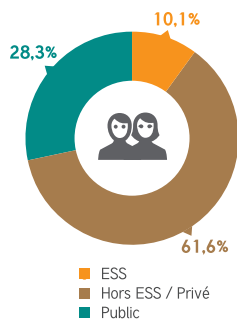
Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

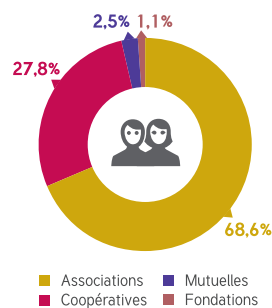
# LANDES

**10,1%** de l'emploi salarié  
**11 077** salariés  
**283** millions d'euros  
 de rémunérations brutes  
**1 545** établissements employeurs

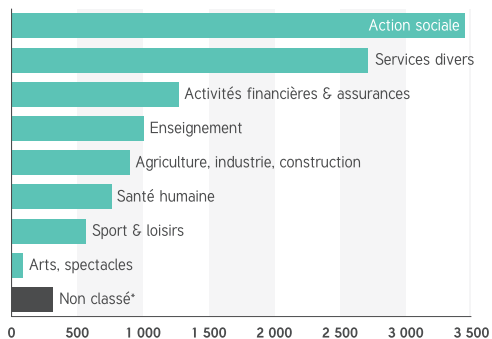
## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



## ▶ RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 221	286	36	2	1 545
Effectifs salariés	7 595	3 082	273	127	11 077
Equivalent temps plein	6 617	2 929	240	116	9 902

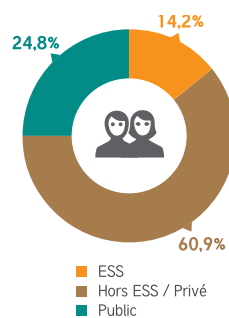
Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

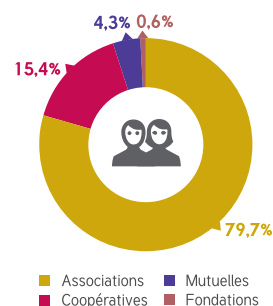
# LOT-ET-GARONNE

14,2% de l'emploi salarié  
**13 678** salariés  
 318 millions d'euros  
 de rémunérations brutes  
**1 415** établissements employeurs

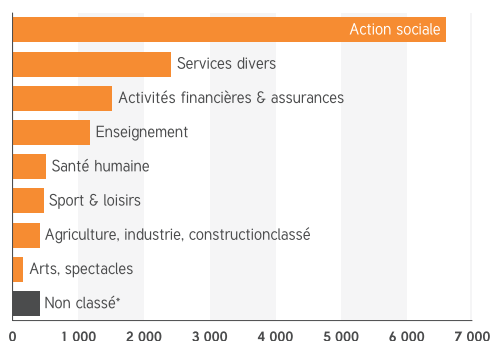
## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



## ▶ RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	1 114	243	56	2	1 415
Effectifs salariés	10 901	2 102	594	81	13 678
Equivalent temps plein	8 910	2 015	576	70	11 571

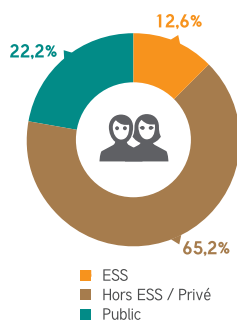
Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

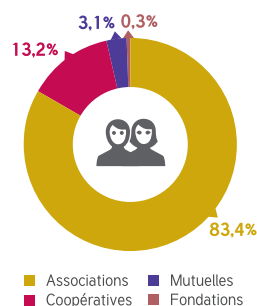
# PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



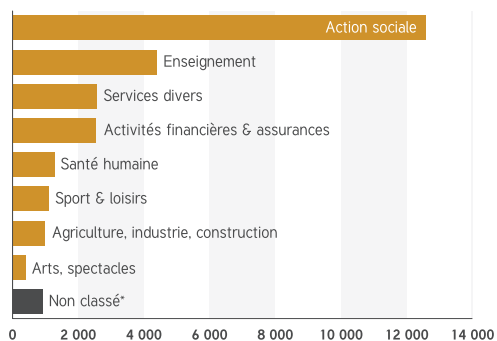
## ► RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ► RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS



## ► RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDATEURS	TOTAL
Etablissements employeurs	2 372	350	76	5	2 803
Effectifs salariés	22 376	3 539	838	91	26 844
Equivalent temps plein	18 837	3 369	745	77	23 028

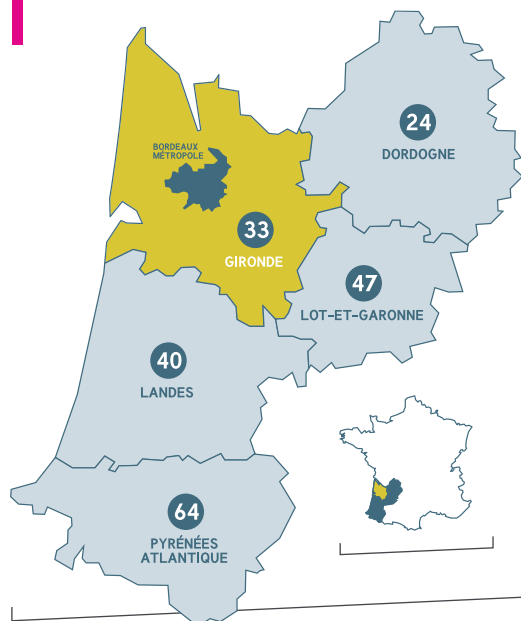
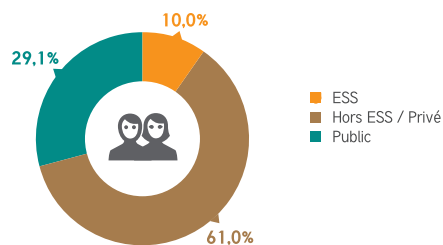
Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

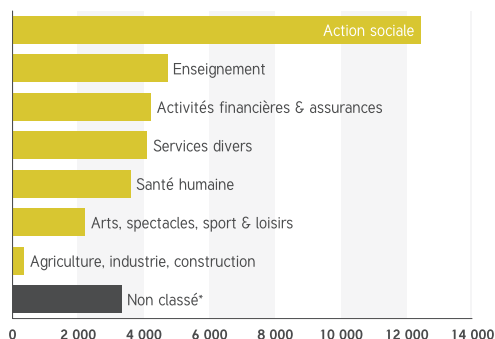
# BORDEAUX MÉTROPOLE

10% de l'emploi salarié  
**34 917** salariés  
 942 millions d'euros  
 de rémunérations brutes  
**2 820** établissements employeurs

## ▶ RÉPARTITION DES SALARIÉS



## ▶ RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	FONDACTIONS	TOTAL
Etablissements employeurs	2 468	220	123	9	2 820
Effectifs salariés	27 378	3 732	Ⓢ	Ⓢ	34 917
Equivalent temps plein	22 957	3 485	Ⓢ	Ⓢ	29 877

Ⓢ Secret statistique

Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
 Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

\* Les non classés correspondent aux associations ne disposant pas de code d'activité spécifique (9499Z)

# LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

## ► CA BERGERACOISE

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	79,7%	16,1%	3,2%	0,9%	217
Effectifs au 31/12	1 800	512	€	€	3 466
Equivalents temps plein	1 464	474	€	€	3 006

## ► CA LE GRAND PÉRIGUEUX

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	82,6%	11,0%	5,9%	0,5%	426
Effectifs au 31/12	3 042	573	€	€	4 038
Equivalents temps plein	2 601	457	€	€	3 460

## ► CA DU LIBOURNAIS

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	84,9%	12,8%	2,3%	-	219
Effectifs au 31/12	1 942	217	24	-	2 183
Equivalents temps plein	1 684	208	20	-	1 912

## ► CA BASSIN D'ARCACHON SUD-PÔLE ATLANTIQUE (COBAS)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	83,3%	12,5%	3,6%	0,6%	168
Effectifs au 31/12	1 037	121	€	€	1 227
Equivalents temps plein	885	117	€	€	1 051

## ► CA DU GRAND DAX

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	82,3%	12,4%	4,8%	0,5%	209
Effectifs au 31/12	1 493	414	€	€	1 949
Equivalents temps plein	1 269	381	€	€	1 692

## ► CA LE MARSAN AGGLOMÉRATION

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	82,9%	11,0%	6,0%	-	281
Effectifs au 31/12	1 687	606	166	-	2 459
Equivalents temps plein	1 401	571	147	-	2 119

## ► CA DU GRAND VILLENEUVOIS

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	81,2%	14,7%	4,2%	-	191
Effectifs au 31/12	1 560	324	29	-	1 913
Equivalents temps plein	1 372	293	28	-	1 693

## ► CA VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	81,4%	15,0%	3,1%	0,4%	226
Effectifs au 31/12	2 229	386	€	€	2 681
Equivalents temps plein	1 766	391	€	€	2 216

## ► CA D'AGEN

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	83,3%	9,4%	7,1%	0,2%	479
Effectifs au 31/12	3 897	660	€	€	5 124
Equivalents temps plein	3 096	618	€	€	4 260

## ► CA SUD PAYS BASQUE

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	84,7%	12,6%	1,8%	0,9%	222
Effectifs au 31/12	1 644	166	€	€	1 838
Equivalents temps plein	1 470	166	€	€	1 664

## ► CA AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE ADOUR

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	83,0%	11,1%	5,7%	0,2%	584
Effectifs au 31/12	4 584	492	€	€	5 367
Equivalents temps plein	3 904	482	€	€	4 654

## ► CA PAU-PYRÉNÉES

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Etablissements	87,2%	8,9%	3,8%	0,1%	743
Effectifs au 31/12	6 797	957	€	€	8 229
Equivalents temps plein	5 599	952	€	€	6 956

■ Associations   
 ■ Mutuelles   
 ■ Total  
■ Coopératives   
 ■ Fondations   
 € Secret statistique

CA = COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Source des données : INSEE CLAP 2012 - Traitement ORESS Poitou-Charentes  
Champ : Postes au 31/12 (hors intérimaires et postes annexes)

# MÉTHODOLOGIE

## PÉRIMÈTRE D'OBSERVATION DE L'ESS

Depuis juillet 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le Conseil national des Chambres régionales de l'ESS (CNCRES) et l'expertise de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale).

**Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles :**

- 1 **Associations** (associations lois 1901, 1908),
- 2 **Coopératives** (coopératives d'usagers, de production, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires),
- 3 **Mutuelles** (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance),
- 4 **Fondations**.

De ces regroupements juridiques sont exclues certaines activités (via leur code APE - activité principale exercée) relatives aux Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (APE 84), Organisations patronales et consulaires (APE 94.11Z), Syndicats de salariés (APE 94.20Z), Organisations religieuses (APE 94.91Z), Organisations politiques (APE 94.92Z). L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatible avec d'autres sources de données. L'observation des organisations de l'économie sociale et solidaire ayant, sous d'autres formes juridiques que celles incluses dans le périmètre d'observation de l'ESS, des activités d'insertion par l'activité économique, de commerce équitable, d'agriculture biologique, de finances solidaires, d'éco-construction, etc., relève de travaux complémentaires, ces activités n'étant pas identifiables comme telles dans la nomenclature d'activité française.

### CHAMP

Le champ d'observation porte sur la France entière, DOM compris et sur les seules structures ayant une fonction d'employeur, c'est-à-dire celles qui ont déclaré au moins un contrat de travail dans l'année étudiée. L'ESS fait partie de l'économie privée par opposition à l'économie publique. Son poids peut ainsi être rapporté à l'ensemble de l'économie ou à l'économie privée seule.

L'Observatoire régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données :

- › Les données de l'INSEE.
- › Les données issues des réseaux et fédérations de l'ESS qui ne sont pas disponibles dans les données de la statistique publique.
- › Des données spécifiquement produites par les Observatoires de l'ESS.



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Aquitaine

Reconstituée depuis le 31 mars 2015, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Aquitaine est une association de loi 1901 représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale, les réseaux d'économie solidaire et de développement local ainsi que les entreprises sociales appartenant à l'ESS depuis la loi de 2014.

Elle axe ses actions  
autour de trois grands objectifs :

- 1 Structurer et représenter l'Économie Sociale et Solidaire.
- 2 Accompagner le développement des entreprises et filières de l'ESS.
- 3 Promouvoir et faire connaître l'ESS.

En dehors de ces missions,  
la CRESS a également vocation à :

- › Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des instances de concertation.
- › Apporter un soutien à ses adhérents en valorisant leurs initiatives et en soutenant leur activité.
- › Animer des réflexions et des actions collectives autour d'enjeux sectoriels et transversaux.

L'adhésion à la CRESS est accessible aux personnes morales de droit privé revendiquant leur appartenance à l'Économie Sociale et Solidaire, sur la base de deux critères :

- › Avoir un statut relevant de l'ESS au sens de l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires.
- › Se revendiquer des valeurs de l'ESS et chercher à les mettre en pratique au quotidien.

L'adhésion à la CRESS signifie l'appartenance au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire